

Projet éducatif

La **Maison de l'Enfance** est gérée par la commune de Saint-Thonan et est habilitée par le Ministère de la Cohésion Sociale pour organiser un accueil collectif de mineurs âgés de 3 à 17 ans.

Maison de l'Enfance
130 allée de la jeunesse 29800 Saint-Thonan
02 98 01 14 98 - 06 07 73 23 35 (sur les horaires d'ouverture)
maison.enfance@saint-thonan.fr

1. Présentation

Saint-Thonan est une commune péri-urbaine, située entre plusieurs agglomérations. Elle accueille de nombreuses familles dont les deux parents exercent une activité professionnelle éloignée de leur domicile.

Depuis une dizaine d'années l'utilisation des services périscolaires : garderie et extrascolaire : centre aéré, a connu une très forte augmentation.

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) sur les temps péri-éducatifs est un accueil communal ouvert aux enfants de 3 à 12 ans, fréquentant le groupe scolaire maternelle et primaire Sainte-Anne de Saint-Thonan.

L'A.L.S.H. doit assurer un rôle social et éducatif auprès du jeune public accueilli. C'est un lieu de vie à part entière qui s'appuie sur trois grandes valeurs : **la laïcité, la citoyenneté et le vivre ensemble.**

2. Les valeurs

- **La laïcité** est une valeur liée au respect mutuel, elle implique de lutter contre toute atteinte à l'intégrité et à la dignité des personnes. La mise en vie de cette valeur se traduit par l'accueil de tous les enfants et jeunes quelles que soient leur origine, leur culture, leur croyance et cela sans discrimination.

- **La citoyenneté** nécessite que la personne soit reconnue membre d'une société et qu'elle puisse participer activement à ses projets. Reconnaître la citoyenneté des mineurs, c'est reconnaître leur capacité à l'exercice de droits et de devoirs. Il est nécessaire de favoriser la participation des enfants et des jeunes, les adultes doivent les accompagner.

- **Le vivre ensemble** c'est se connaître en tant que personne et respecter tous les individus dans leur singularité mais aussi dans leur dimension sociale. La mixité enrichit le vivre ensemble. Il est important d'apprendre aux enfants et aux jeunes à vivre ensemble et de promouvoir des notions telles que le plaisir, la convivialité, la solidarité, le partage, indispensables au « bien vivre ensemble ».

- **L'éco-citoyenneté** c'est éduquer à l'environnement et au développement durable en sensibilisant les enfants à la rareté des ressources de notre planète afin de développer chez eux une attitude responsable en matière de bio-diversité, tri des déchets, gestion de l'eau et des énergies.

3. Les objectifs du projet

Les objectifs du projet sont de mettre en œuvre les actions permettant :

- Le développement de la confiance en soi, l'épanouissement des enfants sur ce temps de vie en lui offrant les moyens adaptés à son âge, encadré par des adultes référents, dans un cadre sécurisant.
- Le développement de l'autonomie et l'affirmation de soi dans le respect du groupe et de la collectivité par la mise en place d'activités de connaissance de soi, de jeux collectifs, de jeux à règles.
- L'équipe d'animation incitera l'enfant à participer à la construction de projets lui permettant d'exprimer ses choix personnels dans le respect de la collectivité et de son environnement.
- La découverte et l'accès pour tous aux activités artistiques, culturelles, linguistiques, scientifiques et sportives, sous forme d'ateliers de découverte, sans se substituer à l'enseignement et à la pratique régulière de ces activités.

4. L'organisation des temps d'accueil

L'année scolaire est divisée en cinq périodes, de vacances à vacances. Chaque activité est construite sur l'ensemble d'une période, afin de proposer un parcours construit et cohérent.

Un principe de rotation est mis en place à chaque période pour offrir une diversité d'activités aux enfants. Elles sont adaptées à l'âge et aux capacités des enfants. Les aspects tant éducatifs que ludiques de ces ateliers sont tout aussi importants.

5. La composition et les fonctions de l'équipe de direction et d'animation

Il appartient à l'équipe de direction et d'animation de s'approprier ces objectifs et de développer dans le cadre d'un projet pédagogique qui lui est propre, avec des objectifs spécifiques et détaillés, des méthodes, des outils, des moyens et des critères.

Chaque animateur en choisissant d'encadrer les enfants s'engage donc à respecter et à faire vivre les valeurs éducatives énoncées dans le projet éducatif et à maintenir la santé physique et psychologique des enfants qui lui ont été confiés.

L'équipe est constituée d'un directeur, diplômé ou breveté en fonction de la réglementation de la DDJS et des activités. Il sera garant et porteur du présent projet éducatif. Ses principales fonctions sont :

- élaborer un projet pédagogique, son évaluation et ajustement éventuel : il propose des activités dans lesquelles les enfants peuvent s'investir avec une équipe d'animation qui soutient, accompagne et encourage les enfants à la fois individuellement et collectivement.
- gérer l'équipe d'animation
- veiller au respect de la réglementation
- assurer la gestion administrative du centre : dossier et inscription de l'enfant, feuille de présence, gestion de plannings.

6. Les moyens de fonctionnement

6.1. les espaces

- La Maison de l'Enfance comprenant : un hall d'accueil, un espace dédié au 6-12 ans et un espace dédié aux 3-6 ans avec salle de sieste ainsi qu'un espace de jeu extérieur.
- Un accès à la salle de sport Enoséis.
- Un accès au plateau sportif : terrain de foot, city et aire de jeu pour petit.
- Un accès à la bibliothèque sur les heures d'ouverture.

6.2. le budget

Création d'un service au sein du budget communal, propre à la gestion de l'A.L.S.H. qui intégrera:

- pour les dépenses : les rémunérations des intervenants et l'achat de matériels pédagogiques et d'animation,
- pour les recettes : les subventions éventuelles et l'apport du budget communal.

6.3. Outil d'organisation et de relation avec les familles

La mise en place d'un logiciel de gestion et d'un portail famille permet les inscriptions et désinscriptions aux activités et la communication des programmes.

- L'équipe d'animation Voir annexe 1
- Le règlement intérieur Voir annexe 2

Le présent projet éducatif sera mis à disposition des familles, en mairie et sur le site internet de la commune.